KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

TREIZIEME NUMERO DE LA REVUE AFRICAINE DES LETTRES, DES SCIENCES

KURUKAN FUGA
VOL : 4-N°13
MARS 2025

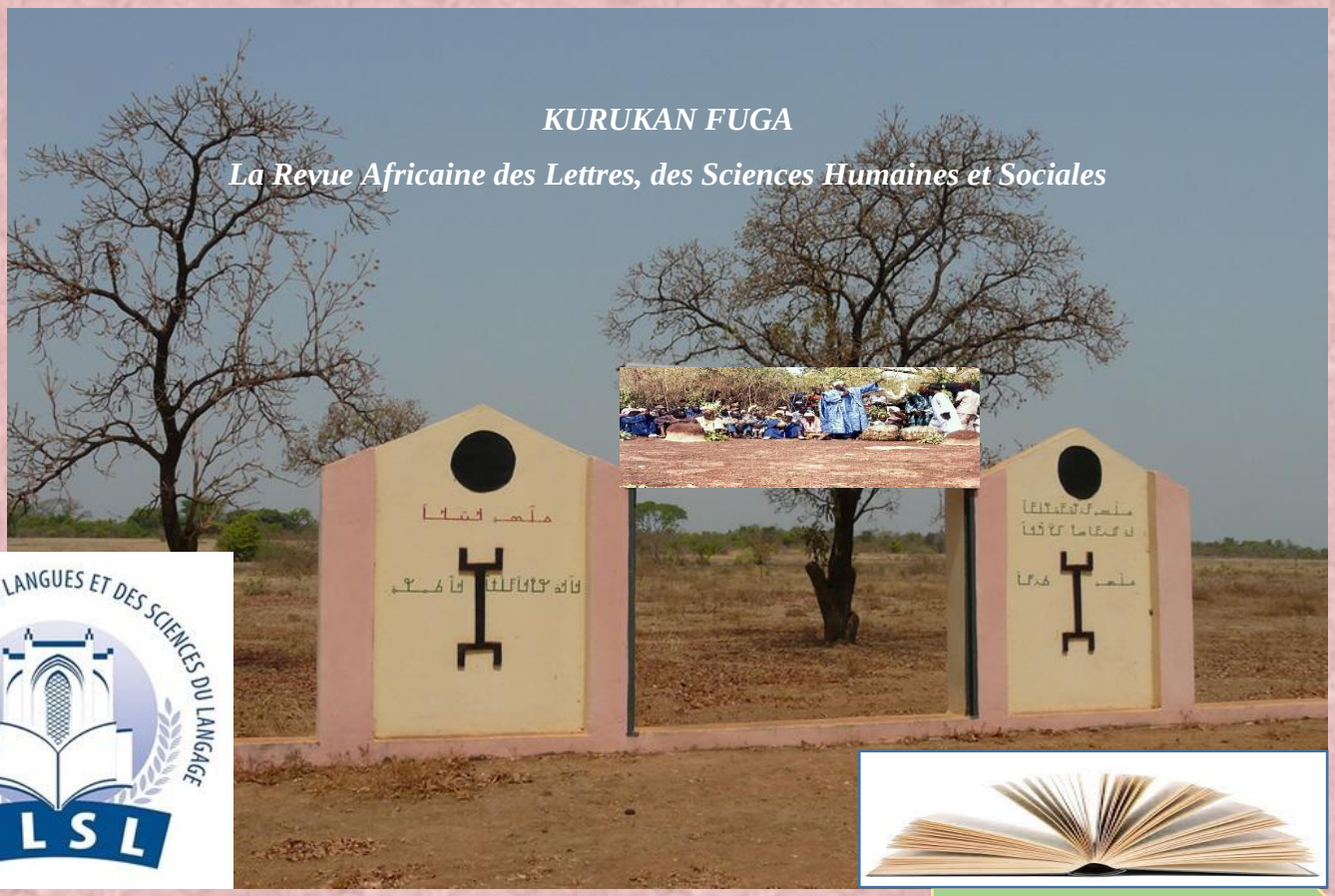

ISSN : 1987-1465

Website : http://revue-kurukanfuga.net

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

VOL : 4-N°13 MARS 2025

Bamako, Mars 2025

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

ISSN : 1987-1465

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

Website : http://revue-kurukanfuga.net

Links of indexation of African Journal Kurukan Fuga

COPERNICUS	MIR@BEL	CROSSREF	SUDOC	ASCI	ZENODO
https://journals.indexcopernicus.com/search/details?id=129385&lang=ru	https://reseaumirabel.info/revue/19507/Kurukan-Fuga	https://search.crossref.org/search/works?q=kurukan+fuga&from_ui=yes	https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt//DB=2.1/SET=4/TTL=1/SHW?FRST=5	https://ascidatabase.com/masterjournallist.php?v=16126	https://zenodo.org/communities/rkf/records?q=&l=list&p=1&s=10&sort=newest

DIRECTEUR DE PUBLICATION

- *Prof. MINKAILOU Mohamed (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*

REDACTEUR EN CHEF

- *Prof. COULIBALY Aboubacar Sidiki (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali) -*

REDACTEUR EN CHEF ADJOINT

- *SANGHO Ousmane, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*

COMITE DE REDACTION ET DE LECTURE

- SILUE Lèfara, Maitre de Conférences, (Félix Houphouët-Boigny Université, Côte d'Ivoire)
- *KEITA Fatoumata,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *KONE N'Bégué,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *DIA Mamadou,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *DICKO Bréma Ely,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *TANDJIGORA Fodié,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *TOURE Boureima,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *CAMARA Ichaka,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*

- *OUOLOGUEM Belco,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *MAIGA Abida Aboubacrine,* Maitre-Assistant *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- DIALLO Issa, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- KONE André, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- DIARRA Modibo, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- MAIGA Aboubacar, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- DEMBELE Afou, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- *Prof. BARAZI Ismaila Zangou* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- Prof. N'GUESSAN Kouadio Germain (Université Félix Houphouët Boigny)
- Prof. GUEYE Mamadou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)
- Prof.TRAORE Samba (Université Gaston Berger de Saint Louis)
- Prof.DEMBELE Mamadou Lamine (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako,Mali)
- Prof.CAMARA Bakary, (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako,Mali)
- SAMAKE Ahmed,Maitre-Assistant (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako,Mali)
- *BALLO Abdou, Maitre de Conférences* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)
- *Prof.FANE Siaka* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako,Mali)
- *DIAWARA Hamidou, Maitre de Conférences* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako,Mali)
- *TRAORE Hamadoun, Maitre-de Conférences* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako,Mali)
- *BORE El Hadji Ousmane Maitre de Conférences* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako,Mali)
- *KEITA Issa Makan, Maitre-de Conférences* (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako,Mali)
- *KODIO Aldiouma, Maitre de Conferences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)
- *Dr SAMAKE Adama* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- *Dr ANATE Germaine Kouméalo, CEROCE, Lomé, Togo*
- *Dr Fernand NOUWLIGBETO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr GBAGUIDI Célestin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr NONOA Koku Gnatola, Université du Luxembourg*
- *Dr SORO, Ngolo Aboudou, Université Alassane Ouattara, Bouaké*
- *Dr Yacine Badian Kouyaté, Stanford University, USA*
- *Dr TAMARI Tal, IMAF Instituts des Mondes Africains.*

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- *Prof. AZASU Kwakuvi (University of Education Winneba, Ghana)*
- *Prof.ADEDUN Emmanuel (University of Lagos,Nigeria)*
- Prof. SAMAKE Macki, *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*

- *Prof. DIALLO Samba (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *Prof. TRAORE Idrissa Soïba, (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. J.Y.Sekyi Baidoo (University of Education Winneba, Ghana)*
- *Prof. Mawutor Avoke (University of Education Winneba, Ghana)*
- *Prof. COULIBALY Adama (Université Félix Houphouët Boigny, RCI)*
- *Prof. COULIBALY Daouda (Université Alassane Ouattara, RCI)*
- Prof. LOUMMOU Khadija (Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.
- Prof. LOUMMOU Naima (Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.
- Prof. SISSOKO Moussa (Ecole Normale supérieure de Bamako, Mali)
- Prof. CAMARA Brahima *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Prof. KAMARA Oumar (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- Prof. DIENG Gorgui (Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal)
- Prof. AROUBOUNA Abdoulkadri Idrissa (Institut Cheick Zayed de Bamako)
- Prof. John F. Wiredu, University of Ghana, Legon-Accra (Ghana)
- Prof. Akwasi Asabere-Ameyaw, Methodist University College Ghana, Accra
- Prof. Cosmas W.K.Mereku, University of Education, Winneba
- Prof. MEITE Méké, Université Félix Houphouet Boigny
- Prof. KOLAWOLE Raheem, University of Education, Winneba
- Prof. KONE Issiaka, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa
- Prof. ESSIZEWA Essowè Komlan, Université de Lomé, Togo
- Prof. OKRI Pascal Tossou, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Prof. LEBDAI Benaouda, Le Mans Université, France
- Prof. Mahamadou SIDIBE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako
- Prof.KAMATE André Banhouman, Université Félix Houphouet Boigny, Abidjan
- Prof.TRAORE Amadou, Université de Segou-Mali
- Prof.BALLO Siaka, *(Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

TABLE OF CONTENTS

N°	Auteurs & Titres	Pages
01	ZAKARI Aboubacar, ANALYSE SOCIOLOGIQUE DE LA TRAJECTOIRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE L'UNIVERSITE ANDRE SALIFOU : CAS DES DIPLOMES DE LA FILIERE ASSISTANT DE DIRECTION (AD) PROMOTION 2016	01-12
02	SORO Adama, SANOKO Bakary & Vamara KONÉ, HYBRIDITY IN LESLIE MARMON SILKO'S CEREMONY: TRANSGRESSION, RESTORATION AND A PROSPECT OF HUMAN UNIFICATION	13-26
03	YAO Grégoire Anahet, FROM IPSEITY TO OTHERNESS: A CONTRASTING FACET IN TRUMP'S CAMPAIGN SPEECH (2016) IN WISCONSIN	27-36
04	KOLO N'Golo, CAMARA Sekou, ORPAILLAGE ET SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : CAS DE LA COMMUNE RURALE DE M'PESSOBA	37-49
05	BERTHE Lassina, DIALLO Issa, OUATTARA Issa, EFFETS DE LA DEPIGMENTATION SUR LES FEMMES UTILISATRICES A L'HÖPITAL DERMATOLOGIQUE DE BAMAKO	50-61
06	KOIVOGUI Boye, COULIBALY Modibo Zoumana, DIANE Lanfia, KABA Moussa, UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (TIC) DANS LES ACTIVITES AGRICOLES DE LA COMMUNE RURALE DE KARIFAMORIAH, PREFECTURE DE KANKAN, EN GUINEE	62-76
07	TOGOLA Bakaye, INVESTIGATING THE IMPACT OF WESTERN IMPERIALISM IN THE SAHEL: THE CASE STUDY OF THE ALLIANCE OF SAHEL STATES (AES)	77-87
08	DOUYON Amadou, TRAORÉ Adama & GOITA Yacouba, PERFORMANCES SCOLAIRES AU D.E.F DANS L'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE MOPTI (2012-2022) : ANALYSE DES DISPARITES DE GENRE ET IMPLICATIONS POUR LES POLITIQUES EDUCATIVES	88-98
09	TRAORÉ Nassoum Yacine, ANALYSE DES REPRÉSENTATIONS DU POUVOIR ET DE L'HOMME DANS LA CHANSON SANUNƐGƐNIN (PETIT FER EN OR) DE TARA BOUARÉ (KALA- MALI)	99-111

10	*TOUGOUMA Dieudonné,* *LES IMPLICATIONS ÉTHIQUES DES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES : NJOH MOUELLE ET L'URGENCE D'UNE RÉGULATION SUPRANATIONALE*	*112-126*
11	*BOUGMA Moussa,* *PAUVRETE ET ACCES DES ENFANTS A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR A OUAGADOUGOU*	*127-140*
12	*TANGARA Oumar, DIARRA Mamy, DIARRA Karim, BAGAYOKO Thierno B,* *ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DE LA REGION DE SEGOU : CAS DU CERCLE DE SEGOU, MALI*	*141-149*
13	*BA Cheick Oumar,* *IMPACTS DE LA SOCIETE MINIERE D'OR DE GOUNGOTO SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE LOCAL DANS LA COMMUNE RURALE DE KENIEBA, CERCLE DE KENIEBA*	*150-161*
14	*KOUMA Daouda, ZONGO Alphonse Nongma,* *REPRESENTATIONS SOCIALES DU TRAVAIL ET DE LA MOTIVATION DES EMPLOYES : CAS DE LA SOCIETE NATIONALE D'ÉLECTRICITE DU BURKINA A OUAGADOUGOU*	*162-176*
15	*LE BI Le Patrice,* *ADVOCATING FOR AN INNOVATIVE AND OPEN PERCEPTION OF EXTENSITY AS A FULLY-FLEDGED GRAMMATICAL CATEGORY*	*177-191*
16	*TANGARA Modibo,* *LE DISCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DE NOUVEAUX CIRCONCIS CHEZ LES BAMANAN DU MAASINA : ÉTUDE ETHNOLINGUISTIQUE ET STRUCTURALE*	*192-201*
17	*AROU Oumarou,* *PERSISTANCE DU PALUDISME AU MALI : L'EXEMPLE CHEZ LES FEMMES ENCEINTES DE L'ASSOCIATION DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE BANCONI (A. SA.CO.BA)*	*202-215*
18	*COLY Roger, SENE Abdourahmane Mbade,* *INFRASTRUCTURES MODERNES ET ENCLAVEMENT PERSISTANT : LE PARADOXE DU DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DANS LA REGION DE ZIGUINCHOR (SENEGAL)*	*216-232*
19	*DIDE Kamondan Vincent,* *LA PAROLE OUTRAGEUSE EN PAYS WE : TYPOLOGIE ET ESTHETIQUE D'UN GENRE*	*233-244*
20		*245-261*

	MOUTORE Yentougle, ***TERRORISME ET VULNERABILITE URBAINE A DAPAONG (TOGO)***	
21	***AWADE Essodina & BAWA Dangnisso*** ***IDENTIFICATIONS DES FACTEURS DE DEGRADATION DES SOLS DANS LE BASSIN VERSANT DE KPELOU ET LUTTE ANTIEROSIVE (NORD-EST DU TOGO)***	***262-276***
22	***TINTO Boureima , LOMPO Mamadou, SANOU Kwéssé Moïse & ADOUABOU Basile Aoupoaoune,*** ***CARTOGRAPHIE DES FEUX DE BROUSSE DE LA RESERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTALIERE DU W/BURKINA FASO***	***277-290***
23	***KANOUTE Bassy,*** ***IMPACT DE LA MALNUTRITION SUR LE DEVELOPPEMENT PHYSICO-COGNITIF DES ENFANTS AU MALI***	***291-301***
24	***BASSANE Ernest,*** ***SOUPIRS OU DE LA POÉSIE DE LA RÉSILIENCE CHEZ KADIATA DICKO : DU COMBAT DES ARMES AU COMBAT DES MOTS***	***302-311***
25	***DEMBELE Souleymane, CISSE Mahamadou & GUIROU Alibourou,*** ***DETERMINANTS DE LA CORRUPTION DANS LE CADRE DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE II DE BAMAKO ET DE BAGUINEDA***	***312-326***
26	***TOGOLA Ousmane Mamadou,*** ***COMMERCE BILATERAL ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE CONAKRY ET LE MALI DE 2000 A 2020***	***237-345***
27	***MARIKO Bourama,*** ***RETHINKING ANCIENT EGYPTIAN CIVILIZATION BEYOND GREEK AND ROMAN LENSES FROM A POSTCOLONIAL PERSPECTIVE***	***346-370***
28	***DIAWARA Nana Kadidia,*** ***ÉTHIQUE : FORMATION ET EMPLOYABILITE***	***371-380***
29	**COULIBALY Zakaria & TOGOLA Souleymane,** **DISMEMBERMENT OF SLAVE FAMILIES IN THE PERIOD OF SLAVERY: CAUSES AND ULTERIOR OBJECTIVES IN THE NARRATIVES OF *OLAUDAH EQUIANO* AND *FREDERICK DOUGLASS***	***381-389***
30	***MAIGA Aboubacar Ab., SANOGO Adama & TOGOLA Hawa Boubacar,***	***390-406***

	L'IMPLICITE DANS LE DISCOURS LITTERAIRE : UNE ANALYSE DES ENJEUX IMPLICITES A TRAVERS LES PRESUPPOSES ET LES SOUS-ENTENDUS	
31	**BADO Baguima Sylvain,** **SAVOIRS PAYSANS ET PRATIQUES CULTURALES, UN ART AU CŒUR DES MYTHES *LYELA***	***407-417***
32	***TRAORE Assa Dramane,*** ***LES DANGERS DE L'AU-DELA ET LEURS ESQUIVES DANS LES TEXTES FUNERAIRES DE L'ÉGYPTE ANCIENNE***	***418-433***
33	***OUADJA N'Nigmatoui & DIPO Ilaboti,*** ***LES RITES FUNERAIRES CHEZ LES BIKPAKPAAM AVANT LA CONQUETE COLONIALE***	***434-443***
34	***DEMBELE Dabéré, BAMBA Fatogoma & MOUSSA Djibrilla*** ***ESTIMATION D'UN SEUIL D'ALERTE DE RISQUE D'INONDATION PLUVIALE EN COMMUNE IV DU DISTRICT DE BAMAKO***	***444-456***
35	***DIAKITE Youssouf,*** ***ANALYSE DES FACTEURS DE GRAVITE DU CHOC D'ACCIDENTS DE LA ROUTE ET DE TRAUMATISMES A BAMAKO***	***457-466***
36	**DANSIRA Diafily,** **ANALYZING TYPES OF CODE SWITCHING IN CAMARA LAYE'S *DRAMOUSS***	***467- 475***
37	***LIGAN Charles Dossou,*** ***LANGUES NATIONALES ET VULGARISATION DES RESULTATS DE RECHERCHE : LA VOIE DE LA TERMINOLOGIE***	***476- 487***
38	***SANOU Maïmouna,*** ***LA PEUR DE VIEILLIR, ENTRE REPRESENTATIONS SOCIALES ET PRATIQUES ENVERS LES PERSONNES AGEES EN INCAPACITES FONCTIONNELLES GRAVES A BOBO-DIOULASSO, AU BURKINA FASO***	***488-502***
39	***KONE Kassoum,*** ***LA CONTRACEPTION A L'EPREUVE DES DISCOURS ET REPRESENTATIONS SOCIALES A KOUMANTOU***	***503-512***
40	***TOURE Abdoulaye, MAIGA Abdoulaye et TRAORE Dramane L*** ***CAPITAL SOCIAL ET CROISSANCE ECONOMIQUE AU MALI : ANALYSE DE LA DYNAMIQUE A LONG TERME***	***513-528***

Revue KURUKAN FUGA

Vol. 4, N°13, pp. 302– 311 Mars 2025
Copy©right 2025 / licensed under CC BY 4.0
Author(s) retain the copyright of this article
ISSN : 1987-1465
DOI : https://doi.org/10.62197/AABN2490
Indexation : Copernicus, CrossRef, Mir@bel, Sudoc, ASCI, Zenodo
Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com
Site : https://revue-kurukanfuga.net

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales
KURUKAN FUGA

DETERMINANTS DE LA CORRUPTION DANS LE CADRE DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE II DE BAMAKO ET DE BAGUINEDA

DEMBELE Souleymane,

Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali), E-mail : dembelesouleymame@gamil.com

CISSE Mahamadou,

Université de Ségou, E-mail : mahamadoucisse57@yahoo.com

&

GUIROU Alibourou,

Doctorant à l'ED-DESSLA-Mali, E-mail : alibourouguirou@gmail.com

Résumé
Pour promouvoir la bonne gouvernance, qui se mesure, notamment par une diminution de la corruption, le Mali a choisi de décentraliser la gestion des affaires. Cependant, les rapports du Bureau du Vérificateur général (BVG) ont révélé des irrégularités dans la gestion de certaines collectivités. Cette étude a pour objectif de déterminer les causes de la corruption dans le cadre de la décentralisation dans la commune II du district de Bamako et de Baguinéda. La démarche méthodologique empruntée s'appuie sur la recherche documentaire et les enquêtés de terrain. La taille de l'échantillon est deux cents quatre-vingt-deux (282) personnes dont deux cents (200) chefs de ménages et quatre-vingt-deux (82) responsables locaux et nationaux. Nos résultats montrent que la décentralisation n'a pas réduit la corruption au niveau local. Pour 62 % des enquêtés, cette situation est due au laxisme dans le contrôle et 59,5 % des enquêtés trouvent que l'impunité favorise la corruption. Les autorités doivent ajuster les dispositifs anticorruption existants et intégrer de nouveaux mécanismes pour promouvoir une gestion saine des fonds publics.
Mots clés : bonne gouvernance, communes, corruption, décentralisation, déterminants.

****

Abstract
To promote good governance, which is measured in particular by a reduction in corruption, Mali has chosen to decentralise the management of affairs. However, reports from the Office of the Auditor General (OAG) have revealed irregularities in the management of some local authorities. The aim of this study is to determine the causes of corruption in the context of decentralisation in commune II of the district of Bamako and Baguinéda. The methodological approach used is based on documentary research and field surveys. The sample size was two hundred and eighty-two (282) people, including two hundred (200) heads of household and eighty-two (82) local and national officials. Our results show that decentralisation has not reduced corruption at local level. For 62% of respondents, this situation is due to lax control and 59.5% of respondents believe that impunity

encourages corruption. The authorities need to adjust existing anti-corruption measures and introduce new mechanisms to promote the sound management of public funds.
Key words : good gouvernance, municipalities, corruption, decentralisation, determinants.

Cite This Article As : DEMBELE S., CISSE M. & GUIROU A. (2025). "*DETERMINANTS DE LA CORRUPTION DANS LE CADRE DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE II DE BAMAKO ET DE BAGUINEDA*. » *Kurukan Fuga*, 4(13), 312–326.
https://doi.org/10.62197/AABN2490

Introduction

À grande ou à petite échelle, tons les pays du monde sont affectés par la corruption, que la Banque Mondiale définit comme un « abus de pouvoir public pour des bénéfices personnels, à des fins privées » (Meier, 2013, p.2). Aujourd'hui, la lutte contre la corruption est considérée par les agences de développement et les différentes organisations internationales ou régionales comme un élément clé de leurs politiques de développement et de réduction de la pauvreté (Lavalée et *al*. 2010, p.6). Pour Diawara (2021), la corruption coûte chaque année plus de 148 milliards de dollars aux pays africains.

Afin de renforcer leurs systèmes de gouvernance publique, qui se mesure, notamment par une diminution de la corruption, de nombreux pays ont opté de décentraliser leurs activités ((Tchitchoua et Onana, 2020, p.106). La décentralisation désigne en général le processus par lequel l'état central transfert des compétences, des ressources, des responsabilités et des pouvoirs de décision à des échelons inférieurs qui comprennent le département, la région, la ville ou la commune (Hounsounon, 2016, p. 2). Selon Chambas et *al*. (2007), l'objectif principal de la décentralisation est de pallier les défaillances des états centraux en favorisant entre autres une offre de biens et services publics plus efficace et plus efficiente à la population.

A la fin des années 1990, le Mali comme plusieurs pays africains s'est engagé dans un processus de décentralisation en créant des collectivités territoriales. Les collectivités ainsi créées sont dotées de la personnalité juridique (la capacité à être détenteur de droits et devoirs) et de l'autonomie financière (la capacité à être autonome en matière de recettes et de dépenses) et s'administrent librement par des organes élus. Afin de prévenir les actes de corruption dans les collectivités territoriales, de nombreux mécanismes (contrôle de l'Etat, publication du compte administratif du maire, implication des populations dans la gestion des affaires, vérifications du Vérificateur Général, jugement des comptes et des infractions financières de la Section des comptes de la Cour suprême, etc.) ont été mis en place.

Malgré tout, la corruption semble se renforcer dans les collectivités territoriales. Cela est confirmé par les rapports du Bureau du Vérificateur Général (BVG). En effet, les rapports des vérifications effectuées de 2016 à 2020 dans les différentes collectivités territoriales par le Vérificateur Général ont toutes révélé des irrégularités financières dans la gestion. Ainsi, la mission de vérification, initiée dans la commune de Baguinéda par le Vérificateur Général en 2018, a constaté que la commune ne dispose pas d'un plan de passation des marchés (Vérificateur Général, 2018, p.76). L'absence de plan de passation ne permet pas de garantir la transparence dans la passation des marchés publics. Aussi, la vérification financière réalisée dans la commune II du district de Bamako en 2019, a constaté que le maire, en l'absence de délibération du Conseil communal, a accepté un don de l'Ambassade de Chine et a procédé au recrutement d'agents (Vérificateur Général, 2019, p.65).

Pour Banfield (1979), la décentralisation engendre plus de corruption, parce que dans un système fragmenté, il y a moins de forces et d'agences pour faire respecter l'honnêteté. Cadot (1987) a trouvé que la combinaison d'une forte puissance (par exemple les attributions du maire)) et les bas salaires des agents créent des incitations de base à la corruption. Prud'homme (1995), en examinant les dangers de la décentralisation, a mentionné que dans les pays en développement, la décentralisation peut réduire l'efficience et favoriser une aggravation de la corruption, à cause de l'augmentation des unités publiques de prise de décision. Tanzi (1994) a estimé que la corruption est plus répandue dans les communes, parce qu'elle est stimulée par le rapprochement géographique des agents qui facilite les relations personnelles, plus propices à la corruption.

Cette étude a pour objectif de déterminer les causes de la corruption dans le cadre de la décentralisation dans la commune II du district de Bamako et de Baguinéda. La principale question qu'elle sous-tend est : quelles sont les facteurs qui bloquent la lutte contre la corruption dans les communes ? Dans cette étude, nous avons combiné la recherche documentaire, les enquêtés qualitatives et quantitatives afin de déterminer les facteurs bloquant la réduction de la la corruption au niveau local. Trois principaux axes structurent cette recherche : le cadre méthodologique, l'analyse et l'interprétation des résultats et la discussion des résultats.

1. Matériels et méthodes

1.1. Présentation de la zone d'étude

L'étude a été réalisée en juin 2022 dans la commune II du district de Bamako et dans la commune rurale de Baguinéda (Figures 1 et 2).

Carte 1 : zone d'étude (commune II du district de Bamako)

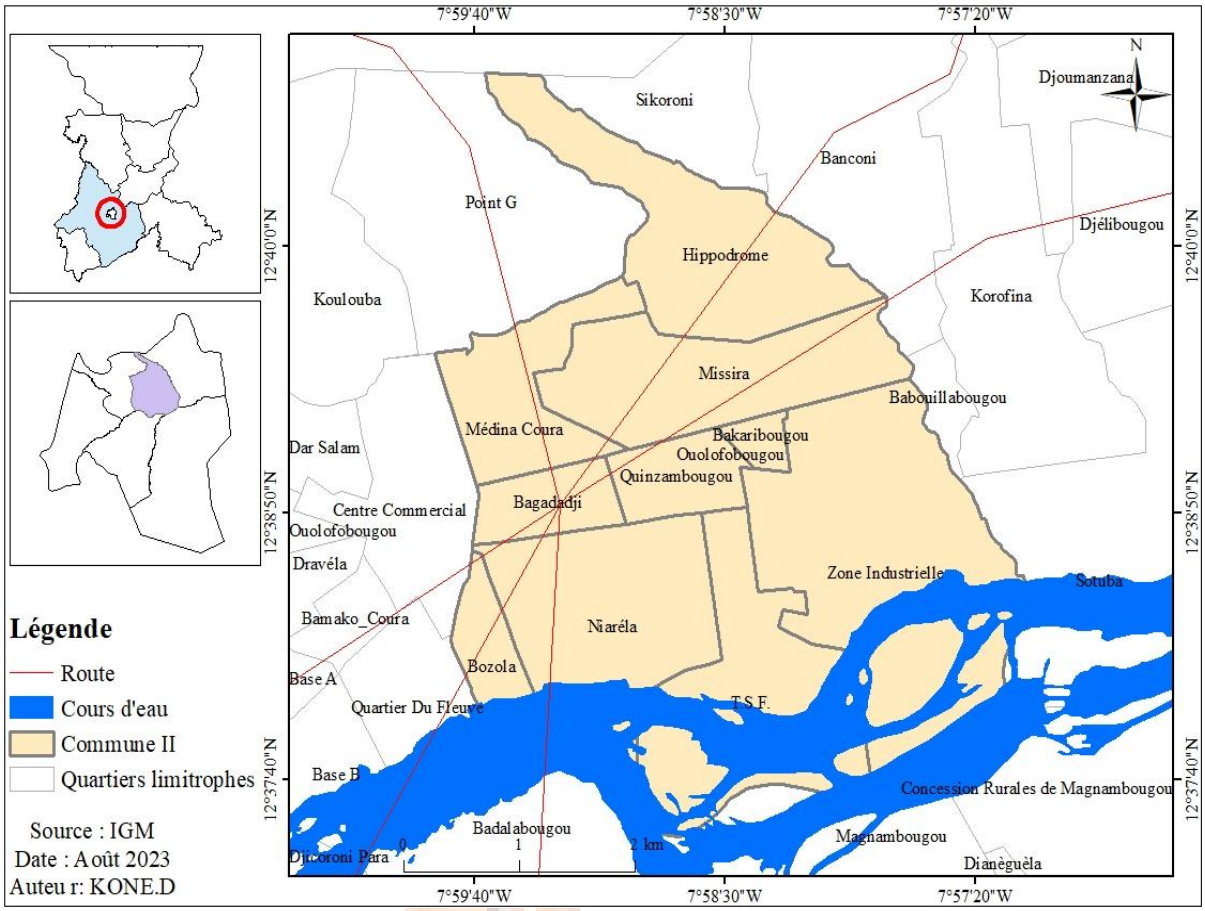

Carte 2 : zone d'étude (commune de Baguinéda)

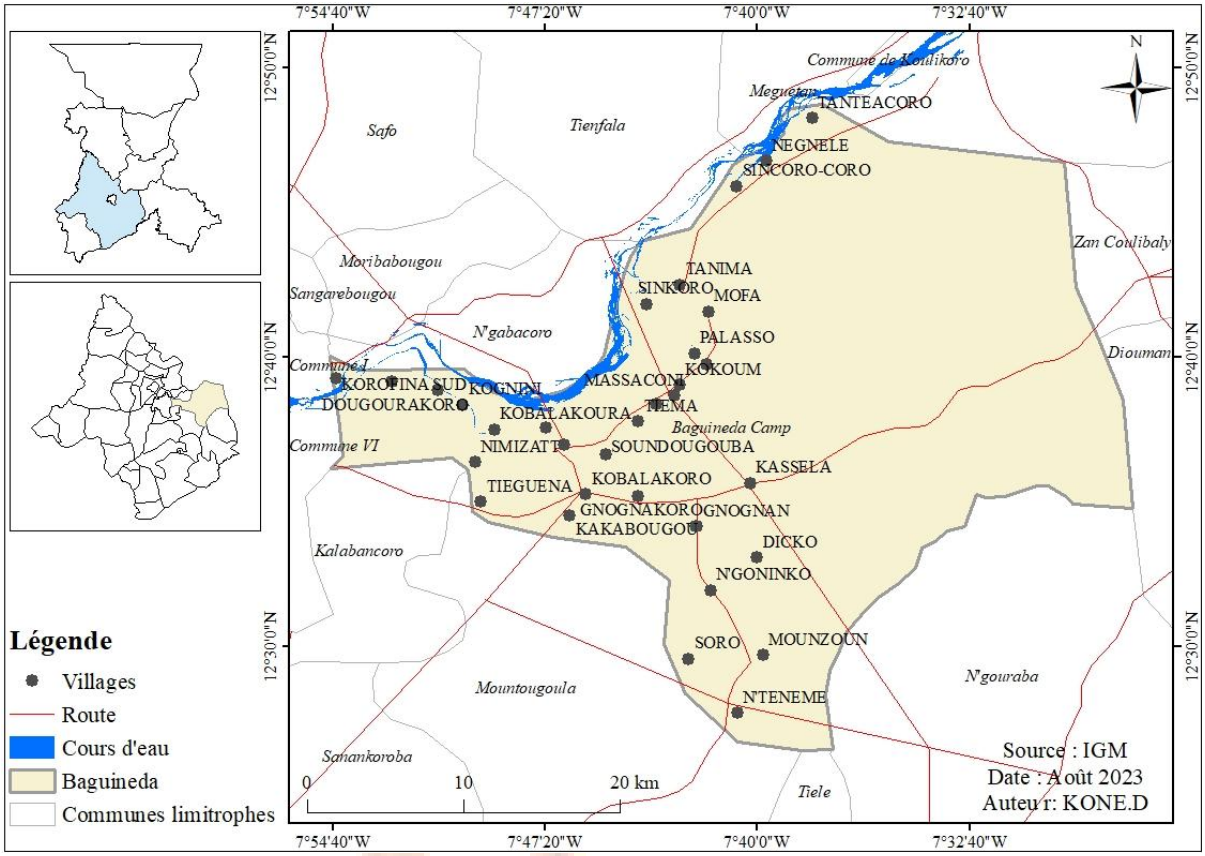

La commune II a été créée par l'ordonnance n°783CMLN du 18 août 1978. Quant à la commune de Baguinéda, elle a été créée par la loi n°096-059 du 4 avril 1996 portant création des communes en République du Mali. Les deux communes ont respectivement une superficie de 16, 81 km^2 (soit 6 % de la superficie du district de Bamako) et 987,04 km^2. La commune II est limitée au Nord par la colline du Point G, au Sud par le fleuve Niger, à l'Est par le marigot Korofina et à l'Ouest par le boulevard du Peuple. Les communes limitrophes de la commune de Baguinéda sont : les communes de Tienfala et de Koulikoro au Nord, les communes de Mountougoula et de N'Gouraba au Sud, la commune de Binko à l'Est ; la commune de Kalamban-coro et la commune VI à l'Ouest.

Dans la zone d'étude, le relief est constitué de plaines, de collines et de plateaux (prolongement du mont mandingue). Le climat est de type soudanien caractérisé par la division de l'année en deux saisons : une saison pluvieuse et une saison sèche. La mousson et l'harmattan sont les vents dominants. La végétation est la savane arborée. Les principales essences sont le karité (*Vitellaria paradoxa*) le caïlcedrat (*Kaya senegalensis*), le baobab (*Adansonia digitata*), le tamarinier (*Tamarindus indica*), le néré (*Parkia biglobosa*), etc. Dans la commune II, la végétation a presque disparu à cause de l'urbanisation. La commune de Baguinéda dispose des espaces reboisés, des bosquets villageois et des pâturages.

La commune II du district de Bamako et la commune de Baguinéda ont respectivement 244 529 habitants, soit une densité de 14 546 habitants/km^2 et 79 516 habitants, soit une densité de 80,5 habitants/km^2 (DNP, 2022). Les activités économiques dominantes sont l'agriculture, l'élevage, le commerce, l'artisanat, etc. Le périmètre irrigué géré par l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB) est la principale zone de production de riz.

1.2. Matériels

Dans cette étude, des matériels de collecte des données et des outils de traitement ont été utilisés. Pour la collecte des données, nous avons eu recours aux questionnaires, aux guides d'entretien, à un dictaphone et à un appareil photo. Pour le traitement des données, Microsoft Excel et Arc GIS ont été utilisés.

1.3. Méthode

La méthodologie combine la recherche documentaire et les enquêtes de terrain. Des rapports, des articles, des mémoires, des thèses sur la décentralisation et la corruption ont été consultés. L'étude a été réalisée dans la commune II du district de Bamako et dans la commune rurale de Baguinéda où des maires et des conseillers ont été mis sous mandat de dépôt. Pour déterminer l'échantillon, nous avons tiré au hasard cinq quartiers dans la commune II et cinq villages dans la commune de Baguinéda. Dans chaque quartier et village sélectionné, vingt ménages ont été choisis. Un questionnaire testé au préalable a été administré aux chefs de famille ou à leur représentant. La taille de l'échantillon est deux cents enquêtés. Des enquêtes qualitatives ont été menées auprès des élus locaux, des administrateurs, des responsables de structures d'appui à la décentralisation et auprès des agents de la Section des comptes de la Cour suprême.

2. Résultats

2.1. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

2.1.1. Répartition des enquêtés selon le sexe, l'âge et le statut matrimonial

Les enquêtés sont majoritairement des hommes (85%) contre 15% de femmes. La prédominance des hommes s'explique par le fait qu'ils sont généralement des chefs de ménages. Les enquêtés sont âgés de 20 à 75 ans (Tableau I).

Tableau I : **Répartition par âge des enquêtés**

Tranches d'âge	Pourcentage
Moins de 25 ans	14,0
25 à 45 ans	37,5
46 à 65 ans	36,5
66 ans et plus	12,0
Total	100,0

Source : Dembélé, 2023

L'étude montre que les personnes interrogées âgées de 25 à 65 ans représentent 74 %. Les plus de 66 ans ont une proportion de 12 % contre 14 % pour les moins de 25 ans.

Les enquêtés sont en général mariés (Figure 3).

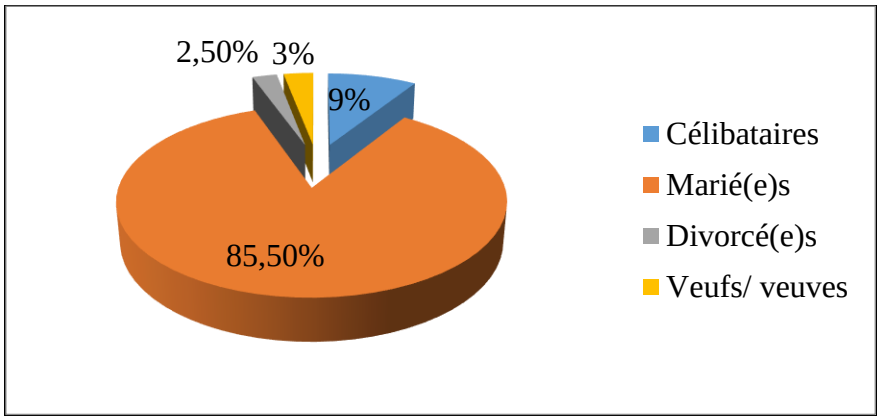

Figure 3 : Statut matrimonial des enquêtés

Source : **Dembélé, 2023**

Les mariés, les plus nombreux, représentent 85,50%. Les divorcés ne sont que 2,5 %. En général, les chefs de ménage sont mariés d'où la prédominance des enquêtés mariés.

2.1.2. Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction correspond au niveau d'étude dans le processus académique. Il permet de mieux appréhender les questions sur la décentralisation et la corruption. Les enquêtés sont regroupés en quatre classes selon leur niveau d'instruction (Tableau II).

Tableau I : Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction

Niveau	**Pourcentage**
Illettrés	7
Primaire	34,5
Secondaire	17
Supérieur	41,5
Total	**100**

Source : Dembélé, 2023

De nombreux enquêtés (41,5 %) ont le niveau supérieur. Ils sont agents des secteurs public et privé, commerçants, etc. Les illettrés représentent 7 %. Les autres ont niveau primaire ou secondaire.

2.2. Augmentation du phénomène de corruption

Pour les enquêtés, la décentralisation n'a pas mis fin à la corruption. Au contraire, le phénomène prend diverses formes et s'amplifie (Figure 4).

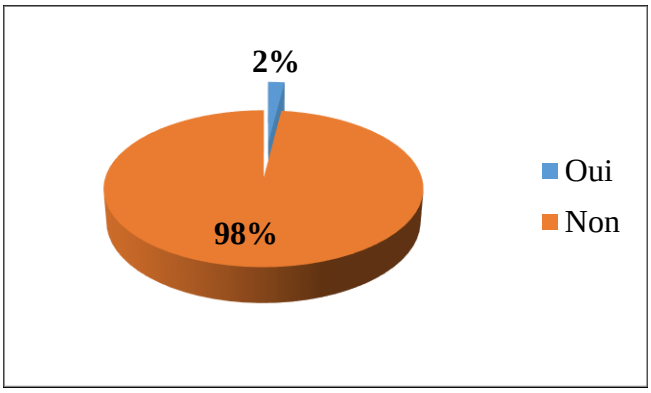

Figure 4 : Avis de enquêtés sur la réduction de la corruption

Source : Dembélé, 2023

Une très faible proportion (seulement 2%) affirme que la corruption a chuté avec la décentralisation.

Les propos de cet habitant de la commune II confirment que la décentralisation n'a pas réduit la corruption au niveau des communes. Pour lui : « des scandales de corruption ont éclaté durant le mandat de tous les maires qui ont eu à gérer cette commune. Beaucoup ont eu à faire avec la justice et les structures de contrôle. Certains ont même été condamnés ». Cet habitant de la commune II souligne que le nombre de hauts cadres des collectivités condamnés ou mis en examen pour fait de corruption est élevé.

2.3. Services les plus touchés par la corruption

Les services des communes sont divers. La corruption s'est généralisée dans tous les secteurs d'activités des communes (Tableau III).

Tableau II : Services les plus touchés par la corruption

Services	**Pourcentage**
Service financier et comptable	31,4
Service domanial et foncier	30
Service des ressources humaines	21,82
Service d'Etat civil	16,78
Total	**100,0**

Source : Dembélé, 2023

Dans les mairies on a de la peine à justifier des dons. Des agents sont recrutés irrégulièrement et payés sans délibération du conseil communal. Des recettes issues de la délivrance des actes d'Etat civil, de la vente des vignètes, ainsi que les frais d'édilité des concessions d'habitation, ne sont pas intégralement versées.

Le Président de la Chambre de contrôle et de jugement des collectivités territoriales à la Section des comptes de la Cour suprême déclare ceci sur les services corrompus : «la corruption est endémique et systématique dans les collectivités territoriales au Mali. Elle touche tous les

domaines de la gestion des affaires. Il existe des réseaux de corruption ». Au dire du Président de la Chambre de contrôle et de jugement la généralisation de la corruption a gagné tous les secteurs d'activités dans les communes. Cela peut être lié à la banalisation de la corruption dans les collectivités territoriales et à l'impunité.

2.4. Causes de la corruption

Dans les communes II du district de Bamako et de Baguinéda, de nombreux facteurs entravent la lutte contre la corruption. Ces facteurs (Tableau IV) expliquent, en effet l'ampleur du phénomène.

Tableau III : Facteurs entravant la lutte contre la corruption

Facteurs	**Pourcentage**
Laxisme dans le contrôle	62
Impunité	59,5
Absence rémunération/faiblesse des indemnités	46,5
Mode d'élection et statut des maires	12
Affiliation politique	2
Coût des campagnes électorales	2
Autres	59

Source : Dembélé, 2023

Une lecture du tableau renseigne que nombreux faits entravent la lutte contre la corruption. Ce sont le laxisme dans le contrôle, l'impunité, l'absence de rémunération ou les faibles indemnités des élus locaux, le mode d'élection et le statut des maires, l'affiliation politique, etc.

2.4.1. Laxisme dans le contrôle

La faiblesse du système de contrôle explique en partie le degré de corruption dans les communes. Cette faiblesse tient au nombre important des organes de contrôle, au manque d'autonomie de ces organes, au manque de moyens financiers, techniques et humains. Pour 62% des enquêtés, la faiblesse dans le contrôle ne permet pas de déceler l'ampleur de la corruption.

A propos du laxisme, le secrétaire général de la commune de Baguinéda affirme :

> « en dehors des services financiers (chargés des recettes, des dépenses, etc.), il existe plusieurs autres structures administratives chargées aussi de contrôler directement ou indirectement la gestion des finances publiques. La pléthore des organes du contrôle administratif ne permet pas une meilleure coordination des activités des différents organes de contrôle et est à l'origine de nombreux chevauchements et duplications ».

La pléthore des organes peut s'expliquer par deux principales raisons : la première, comme on le dit souvent, est qu'il n'y a jamais un contrôle de trop et, de ce fait la multitude des structures de contrôle n'est pas une mauvaise chose en soi ; la deuxième est le manque d'autonomie des organes de contrôle.

2.4.2. Impunité

L'insuffisance des mesures punitives à l'égard des personnes fautives (corrompues) encourage le phénomène dans les collectivités territoriales. Malgré quelques sanctions administratives (relèvement de leur fonction, demande d'explication), de nombreux dossiers de corruption trainent à la justice ou sont classés sans suite.

Un habitant de la commune de Baguinéda donne son avis sur l'impunité :

> « il y a rarement de sanctions administratives et de condamnations contre les dénonciations faites par le Vérificateur Général. L'insuffisance des mesures punitives a normalisé la corruption dans la société malienne, particulièrement dans les collectivités territoriales. Les détournements de fonds publics non sanctionnés par la justice encouragent d'autres acteurs à commettre les mêmes forfaits. L'impunité est plus notoire au niveau des collectivités territoriales. Ils ont oublié les collectivités, comme s'il s'agit d'un Etat dans l'Etat ».

L'impunité peut provenir d'une insuffisance de l'institution judiciaire incapable d'identifier les coupables et d'appliquer les sanctions, mais elle découle le plus souvent d'une corruption de la justice. Elle peut être due aussi à l'absence de volonté politique du gouvernement.

2.4.3. Absence de rémunération/faiblesse des indemnités

Au Mali, les maires, les adjoints aux maires, les conseillers communaux ne perçoivent pas de salaire. Leur fonction est gratuite. Des indemnités (de fonction, de représentation, de déplacement et de session) sont allouées aux élus communaux. Les indemnités dont les taux sont fonction du nombre d'habitants des communes sont faibles. Ainsi, les indemnités de représentation allouées aux maires varient de 20000 à 75000 francs CFA. Quant aux indemnités de fonction, elles vont 15000 à 110000 francs CFA. Les indemnités journalières de déplacement et de session varient de 9500 à 15000 francs CFA. Pour 46,5 % des enquêtés, ces faibles indemnités sont l'une des causes de la corruption dans les collectivités territoriales.

Les propos de cet habitant de la commune II en disent long sur l'absence de salaire et la faiblesse des indemnités accordées aux autorités locales :

> « c'est au niveau du traitement accordé aux autorités communales qu'il faut chercher le frein à la lutte contre la corruption dans la mesure où elles n'ont pas de salaire et les montants des indemnités qu'elles reçoivent sont très faibles. Au Mali, les candidatures aux élections locales (conseillers, maires) sont surtout motivées par les avantages attendus. Or, les fonctions de maires, d'adjoints aux maires sont gratuites. Ces derniers ne reçoivent que des indemnités dont les taux sont très dérisoires. Donc il sera très difficile pour ces derniers d'être honnêtes ».

Pour cet habitant, le faible niveau du revenu des élus locaux favorise la corruption. Cette situation peut se justifier par la faiblesse des moyens de l'Etat.

2.4.4. Mode d'élection et statut des maires

Le maire de la commune est investi sur la base des résultats définitifs des élections. Il est le conseiller figurant à la tête de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges. A égalité de sièges, le maire est le conseiller en tête de liste ayant le plus grand nombre de suffrages. En égalité de suffrages entre plusieurs listes, le conseiller communal, tête de liste, le plus âgé est investi maire. Le maire est le chef de l'organe exécutif et de l'administration de la commune.

Concentrant le pouvoir, le maire peut se passer de l'opposition pour gérer. Pour 12 % des enquêtes, les attributions du maire sont si grandes qu'il se croit intouchable et s'adonne à toute sorte de malversations.

Un adjoint au maire de la commune II donne son avis sur le mode d'élection des maires : « les partis politiques et les groupements de partis politiques présentent généralement une liste de candidats. La tête de liste qui remporte les élections est élue maire. Avec ce mode d'élection, le maire peut se dispenser de tenir compte de l'opposition pour gouverner ».

Un ancien conseiller de la commune de Baguinéda dit ceci :

> « les attributions légales du maire sont énormes. Il est le chef de l'organe exécutif et de l'administration de la commune. Il est chargé d'exécuter les délibérations du Conseil communal. A cet effet, par exemple, il gère le personnel, l'état civil, prépare le budget, octroie les subventions, souscrit les marchés, passe les baux et les adjudications, établit les actes de ventes. Bref, le pouvoir du maire est presque sans limite. Les attributions du maire sont si grandes qu'il se croit souvent intouchable et s'adonne à toute sorte de malversations ».

Cette situation est liée la loi n 2017-051 portant Code des collectivités territoriales qui reconnaît aux collectivités territoriales la personnalité juridique et l'autonomie financière.

2.4.5. Affiliation politique et coût des campagnes électorales

L'affiliation politique est l'appartenance à un parti politique (parti présidentiel, parti de la majorité présidentielle). Pour 2 % des enquêtés, les élus de la majorité présidentielle peuvent se livrer à des actes de corruption.

Les coûts des campagnes sont les frais pour la constitution des listes de candidature, des rassemblements politiques, de la médiatisation. A ces frais s'ajoutent la prise en charge des animateurs de campagne (tissus, teeshirts, thé, etc.), la sponsorisation des clubs de soutien, le transport des électeurs le jour du scrutin. D'une manière générale, les campagnes sont presque financées sur fonds propres. Pour 2 % des enquêtés, les candidats ayant dépensé des millions pour être élus, s'adonnent à toutes sorte de malversations pour récupérer cet argent.
Les opinons d'un conseiller de la Section des comptes de la Cour suprême du Mali confirme l'impact de l'affiliation politique. Pour lui :

> « …lorsqu'on doit aller en mission, le maire appelle le chef du parti, qui à son tour appelle le Premier ministre, qui à son tour appelle le Président de la République pour clore le dossier. En d'autres termes, les collectivités locales qui ont à leur tête des élus appartenant à la majorité présidentielle ont plus de chance de se livrer aux actes de corruption que les communes de l'opposition ».

Ce résultat peut s'expliquer par le fait que les communes ayant à leur tête un maire appartenant à la majorité présidentielle ont tendance à être moins rigoureuses dans la gestion des deniers publics. Car, en raison de son appartenance politique, il pourrait bénéficier de la clémence de la justice.
S'agissant du coût des campagnes électorales, cet ancien conseiller municipal est clair et précis:

> «les élections sont très coûteuses. Les candidats offrent des tissus, de tee-shirts, des calendriers, de l'argent, etc., pour influencer le vote des électeurs en violation de la loi. Une fois élu, le maire ayant

dépensé des dizaines de millions pour être élus, s'adonne à toute sorte de malversations et à tous les moyens pour récupérer ce fonds ».

Le coût des campagnes se justifie par l'inadaptation et l'inapplication des textes.

2.4.6. Autres causes

Les autres facteurs encourageant la corruption sont entre autres : les facteurs socioculturels (liens de parenté, cousinage à plaisanterie, pression des supérieurs hiérarchiques, pesanteur sociale) ; l'instabilité politique (coups d'Etat) fragilisant les structures chargées de lutter contre la corruption et la prorogation des mandats ; et l'insécurité (absence de contrôle dans certaines collectivités). Au Mali, les facteurs socioculturels sont déterminants dans la corruption. Pour 52 % des enquêtés, on se sert toujours des rapports sociaux pour plaider la cause d'un corrompu.

3. Discussion

L'étude révèle que 98 % des enquêtés pensent que la corruption a augmenté avec la décentralisation. Cela est confirmé par une étude réalisée par Afrobarometer en 2020. Elle montre que près de trois maliens sur quatre (74 %) pensent que le niveau de corruption a augmenté et sept maliens sur dix pensent que les citoyens ordinaires risquent des représailles ou d'autres conséquences négatives en dénonçant des actes de corruption (Afrobarometer, 2020, p.3-4).

La faiblesse du système de contrôle encourage la corruption. Ce résultat est conforté par les travaux de Kahana et Qijun (2010) et de Lavallée et *al*. (2010). Pour ces auteurs, le manque de volonté politique et le non renouvellement de la classe politique s'accompagnent d'un laxisme dans le contrôle ce qui encourage la corruption.

Le manque de sanctions réconforte les corrompus. Notre résultat est conforme à ceux de Herzfeld et Weiss (2003), Sung (2002), Abdiweli et Isse (2003), de la Croix et Delavallade (2007). Ces auteurs ont trouvé aussi que les personnes vivant dans les régions où l'opposition à la corruption est faible (inefficacité la justice) ont tendance à être plus larges à la pratique corruptive.

L'affiliation politique et les coûts exorbitants des campagnes électorales poussent les élus à la corruption. Cela est affirmé par Tchitchoua et Onana (2020). Ainsi, dans les collectivités locales où les élus sont de la majorité présidentielle, la corruption est plus élevée. Par contre, celles dirigées par des élus de l'opposition sont soumises à des contrôles récurrents.

Au Mali, les maires, leurs adjoints, les conseillers communaux ne perçoivent pas de salaires, mais des indemnités. Ces indemnités varient en fonction du nombre d'habitants de la commune. Pour Van Rijckeghem et Weder (2001), lorsque le salaire (revenu) est bas, la tentation de vouloir le compléter illicitement devient « logique ».

Le mode d'élection des maires (tête de liste, imposé souvent par le parti), le pouvoir discrétionnaire des maires sont sources de corruption. Prud'homme (1995) affirme que les décideurs locaux ont généralement plus de pouvoir discrétionnaire que les officiels nationaux. Cela favorise la corruption.

Les facteurs socioculturels, l'instabilité politique et l'insécurité rendent la lutte contre la corruption inefficace dans les communes. Notre résultat est conforme à celui de Haïdara (2019),

Park (2003) et de Lederman et *al*. (2005) et Shipley (2017). Pour le premier, le cousinage à plaisanterie, les blagues entre générations, les classes d'âge et les pactes qui lient les différents groupes ethniques et localités du pays, développés pour promouvoir la concorde, la paix, l'union et le dialogue entre les groupes sociaux et les différentes générations se sont pervertis et sont devenus des instruments de pression pour empêcher la condamnation d'un corrompu. Aussi, il observe que les liens parentaux et amicaux à travers la charge émotionnelle qu'ils suscitent sont des barrières à la lutte contre la corruption au Mali. Park (2003) et de Lederman et *al*. (2005) ont validé que les régimes instables conduisent à une corruption très élevée. D'après Shipley (2017) les formes de corruption les plus manifestes au Mali sont étroitement liées aux problèmes sécuritaires que connaît le pays.

Conclusion

L'objectif de cette étude était de déterminer les causes de la corruption dans le cadre de la décentralisation dans la commune II du district de Bamako et de Baguinéda. Nos résultats indiquent que la corruption touche l'ensemble des services des communes II du district de Bamako et de Baguinéda. Il s'agit, notamment du service financier et comptable, du service domanial et foncier, du service des ressources humaines et du service d'état civil. Les résultats de nos analyses montrent que le laxisme dans le contrôle, l'impunité, l'absence de rémunération et la faiblesse des indemnités accordées aux élus communaux, le mode d'élection et le statut des maires, l'affiliation politique et le coût des campagnes électorales, les facteurs socioculturels, l'instabilité politique et l'insécurité sont les facteurs entravant la lutte contre la corruption dans les communes II du district de Bamako et de Baguinéda. En termes de contribution, sur le plan politique, nos résultats aideront les autorités au niveau national et celles des collectivités à faire des ajustements au niveau des dispositifs existants de lutte contre la corruption et à intégrer de nouveaux dispositifs pour lutter efficacement contre la corruption au niveau des communes. Sur le plan théorique, ce travail enrichit la littérature existante sur les causes de la corruption au niveau des communes. Sur le plan méthodologique, notre travail apporte un plus à la vulgarisation de la méthode mixte.

Cette recherche n'est pas exempte de limites. La première limite réside dans la faiblesse du nombre d'acteurs locaux (maires et agents communaux) contactés à cause de la méfiance de certains d'entre eux. La seconde est relative à l'échantillon étudié. En effet, bien que représentatif, l'échantillon étudié ne porte pas sur l'ensemble de 819 communes que compte la République du Mali. Cette situation s'explique par la faiblesse de nos moyens. Nous estimons, néanmoins, que les insuffisances laissées par la présente étude pourront être comblées par d'autres travaux.

Bibliographie

Abdiweli, M. & Isse, S. (2003). "Determinants of economic corruption: A cross country comparison". *Cato Journal*, Volume 22 (n° 3), pp. 449-466.

Banfield, E. (1979). *Corruption as a feature of Governmental Organization, in M. Ekpo, (ed.) Bureaucratic Corruption in Sub-Saharan Africa: Towards a Search for Causes and Consequences*. Washington D.C.: University Press of America.

Breton A., (1996).*Competitive governements: An economies theory of politics and public finance*. Cambridge: Cambridge University Press.

Cadot O., (1987). “Corruption as a Gamble”. *Journal of Public Economics*, Volume 33, pp. 223-244.

Chambas, G., Brun, J. F., & Rota Graziosi, G. (2007). *La mobilisation de ressources propres locales en Afrique*, Forum Décentralisation et Gouvernance Locale. Nations-Unies (Vienne, 26-29 juin 2007).

De la Croix, D., et Delavallade, C. (2007). “Corruption et allocation optimale de l’investissement public”. *Revue économique*, Volume 58 (nº3), pp. 637-647.

Diawara, M. (4 mars, 2021). *La corruption coûte à l’Afrique plus de 148 milliards de dollars par an.* Le Point, https://amp.lepoint.fr/2416343

Direction Nationale de la Population, (2022). *Estimation de la population du Mali par région, cercle et commune selon le sexe en 2023*, 13 p.

Haïdara, M.-A. (2019). “Etude sociologique de la corruption et sous-développement au Mali”. *Recherches Africaines*, nº 24, Bamako: ULSHB, pp. 73-93.

Herzfeld, T. & Weiss, C. (2003). “Corruption and legal (in) effectiveness: An empiral investigation”. *European Journal Political Economy*, nº 19, pp. 621-632.

Hounsounon, D. (2016). *Décentralisation et qualité de l’offre des services socio-publics en Afrique subsaharienne*. Afrobarometer Working Paper, 165.

Kahana, N. & Qijun, L. (2010). “Endemic corruption”. *European Journal of Political Economy*, Volume 26 (nº1), pp. 82-88.

Lavallée, E., Razafindrakoto, M. et Roubaud, F. (2010). “Ce qui engendre la corruption : une analyse microéconomique sur données africaines”. *Revue d’économie du développement*, Volume 24 (nº 3), pp. 5-47.

Lederman, D., Loayza, V. & Soares, R. (2005). “Accountability and corruption: Political Institutions Matter”. *Economics and Politics*, nº 17, pp. 1-35.

Meier, A. (2013). *Décentralisation et corruption: une étude de cas*. Mémoire de Maîtrise en Economie. Université du Québec à Montréal, 63 p.

Park, H. (2003). “Determinants of corruption: A cross-country analysis”. *Miltinational Business Review*, Volume 11 (nº 2), p. 29-48.

Proud’homme, R. (1995). “*The dangers of décentralization*”.The World Bank Research Observer, Volume 10 (nº 2), pp.201-220.

Van Rijckeghem, C. & Weder, B. (2001). “Bureaucratic corruption and the rate of temptation: do wages in the civil service affect corruption, and by how much?” *Journal of development economics*, Volume 65 (n° 2), pp. 307-331.

Seabright, P. (1996). “Accountability and decentralisation in government: An incomplete contracts model”. *European economic review*, Volume 40 (n° 1), pp. 61-89.

Shipley, T. (2017). *Corruption et lutte contre la corruption au Mali*. U4 Anti-corruption Ressource Centre, CMI, 27 p.

Sung, H.-E. (2002). “A convergence approach to the analysis of political corruption: A cross-national study”. *Crime, law and social change*, Volume 38 (n° 2), pp.137-160.

Tchitchoua, J. et Onana, S.-P. 2020. “Décentralisation et corruption au Cameroun: une analyse par la méthode logit sur panel”. *Les cahiers du Cread*, Volume 36 (n° 01), pp.103-127.

Tanzi, V. (1994). *Corruption, government activities and market*. IMF Working Paper 94/99, International Monetary Fund, Washington, D.C.